

*Initiatives ministérielles*

Le plus bel exemple, encore. Aujourd'hui est le cinquième anniversaire de la fameuse histoire de l'École polytechnique où 14 jeunes filles, parce que c'étaient des jeunes filles, ont été assassinées froidement. On a commencé à parler du contrôle des armes à feu. On a eu une sorte de dépôt de projet de loi la semaine dernière, mais on rapporte que cela ira jusqu'en 2002 ou 2003 avant que ce soit réglé. Des cas comme Polytechnique pourraient se reproduire plusieurs fois avant qu'on ait une loi très serrée et sévère.

On me rapportait encore la semaine dernière que dans certains clubs, brasseries ou tavernes de Montréal, il est facile de se procurer des armes très offensives pour quelques milliers de dollars. Il est aussi facile de s'acheter une arme qu'une bonne auto usagée.

• (1210)

J'aimerais avoir l'opinion de la ministre, parce que la ministre d'État à la Formation et à la Jeunesse m'a semblé très sincère. J'aimerais lui demander si, premièrement, elle est prête à se mettre la tête sur le billot pour forcer le gouvernement duquel elle est membre, au Conseil des ministres, pour vérifier si son gouvernement va cesser, une fois pour toutes, de tenir un double langage et de mettre tout en oeuvre pour que les femmes, les jeunes filles, aient l'égalité des sexes?

[Traduction]

**Mme Blondin-Andrew:** Madame la Présidente, je trouve qu'il est déraisonnable de la part de mon collègue d'en face de me demander de mettre mon siège en jeu à la Chambre des communes. Il y a d'autres façons de régler les graves problèmes qu'il vient de soulever.

Je suis consciente du problème de l'égalité des sexes. J'ai travaillé toute ma vie et je connais les difficultés et tribulations qu'ont subies les femmes qui ont travaillé dans un monde composé essentiellement d'hommes. On trouve à la Chambre, à divers niveaux et à divers titres, beaucoup de femmes compétentes.

Je voudrais cependant aborder certaines des questions soulevées par le député. Mon collègue m'a demandé de mettre mon siège en jeu au nom de l'égalité des femmes, de l'égalité salariale entre les hommes et les femmes et autres questions du genre. Je souligne que nous avons pris des mesures importantes en vue d'avoir une loi sur l'équité en matière d'emploi qui s'applique au plus grand nombre de personnes possible. Nous y travaillons en ce moment même. Le député sera heureux d'apprendre que ce sont surtout des femmes qui travaillent à cette loi, mais que cette mesure vise non seulement les femmes mais aussi les personnes handicapées, les minorités visibles et les peuples autochtones qui sont aussi défavorisés.

Le député parle de la nécessité pour les enfants de pouvoir vivre au-dessus du seuil de la pauvreté. Pendant les prochains mois, alors que nous procéderons à la réforme de la sécurité sociale, la question de la pauvreté chez les enfants prendra évidemment beaucoup d'importance, mais nous ne pouvons pas espérer régler tous les problèmes d'un coup de baguette magique. Cette réalité s'imposera, comme toutes ces propositions. Je le répète, la pauvreté chez les enfants est une des préoccupations que notre gouvernement et le député ont en commun.

L'autre cas dont mon collègue a parlé est un cas typique. Un processus a été mis en place, mais je n'en parlerai pas parce qu'il est déjà très avancé. Mon collègue a parlé de la justification fondée sur le revenu. Il sait qu'il existe déjà un processus concernant la réforme de la sécurité sociale, que le comité examine les propositions et qu'il se rend d'une région à l'autre pour consulter la population. Les Canadiens ont exprimé très clairement des préoccupations similaires au sujet de la justification fondée sur le revenu. Toutes ces questions seront examinées.

Un homme, un député d'en face, ne devrait pas demander à une femme de mettre son siège en jeu s'il croit vraiment à l'égalité des sexes.

**Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.):** Madame la Présidente, j'aimerais dire que c'est avec grand plaisir que je prends la parole aujourd'hui à la Chambre pour aborder ce sujet. Je trouve toutefois que le cinquième anniversaire d'un événement si tragique n'est pas une occasion pour célébrer, mais bien pour réfléchir. Nous marquons aujourd'hui le cinquième anniversaire du massacre de l'École polytechnique, à Montréal. Je crois que tous les Canadiens sont horrifiés qu'une telle chose ait pu se produire dans notre pays.

Il est tragique que 14 jeunes femmes aient été abattues simplement à cause de leur sexe. Je pense qu'il n'y a pas un seul être humain qui ne soit pas choqué que le sexe d'une personne puisse être la raison pour laquelle quiconque, homme ou femme, puisse décider de mettre fin à la vie de 14 jeunes femmes.

Depuis un an que je suis députée au Parlement, j'ai rencontré des douzaines de parents dont les enfants ont été assassinés. Assassinés parce que le meurtrier n'aimait pas la façon dont ils portaient leur chapeau. Assassinés parce que le meurtrier était en état d'ébriété. Assassinés parce qu'au beau milieu de l'après-midi, ils se promenaient dans une rue passante et qu'ils sont tombés sur la mauvaise personne.

• (1215)

Les parents disent d'une voix unanime qu'il faut modifier le système judiciaire. Ils veulent savoir où est la justice dans un système qui envoie Robert Latimer en prison à perpétuité, sans espoir de libération conditionnelle avant au moins dix ans, pour avoir tué sa fille handicapée, acte que certains perçoivent comme un geste de compassion.

Comment comparer son cas à celui de Glenn Williams, de ma circonscription, qui a assassiné sa femme, mère de quatre enfants en bas âge; le plus jeune n'avait que six mois et prenait encore le sein. Cet homme a non seulement tué sa femme, mais il a nettoyé la maison, nettoyé la scène du crime, nettoyé le corps qu'il a remis au lit avant d'appeler la police, de l'alerter, six heures plus tard.

La scène du crime ne présentait aucun indice de ce qui s'était vraiment passé. Il n'y avait que la version donnée par le meurtrier, M. Glenn Williams. Ce dernier a d'abord été accusé de meurtre, mais il a été condamné pour homicide involontaire coupable et a reçu une peine de cinq ans de prison.